

FONDATION



DU PATRIMOINE

Bourgogne

**SOUSCRIPTION  
FAITES UN DON  
POUR CE PROJET**

Préservez aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

[www.fondation-patrimoine.org/43666](http://www.fondation-patrimoine.org/43666)

1977 SMBS  
**40 ans**  
2017 REMPART BFC

## Poursuivons la restauration de la Maison Jacques Copeau à Pernand-Vergelesses (Côte-d'Or)



La Maison Copeau et ses dépendances sont visibles dès l'entrée du village par la route depuis Beaune. L'édifice est une construction bourgeoise de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup>, bâti sur deux niveaux. Des éléments architecturaux remarquables rythment sa façade : un fronton percé d'un oculus éclairant le grenier, des détails d'enduits (encadrements de fenêtres, chaînages d'angle), etc. Elle comporte également des éléments paysagers de qualité : la terrasse et ses arbres taillés, le bassin et des jardins à la française, les haies, les murs d'enceintes, les portails et portillons en fer, etc.

Jacques Copeau, est une personnalité d'importance majeure dans le monde intellectuel et artistique français de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, principalement dans le domaine du théâtre. Il acquit cette propriété en 1925 pour y loger sa famille, quelques jeunes comédiens de la troupe des Copiaus, et pour y travailler. Il y demeura jusqu'à sa mort en 1949. La maison est restée dans la famille jusqu'en 2004. Elle est inscrite au titre des Monuments Historiques et a reçu le label Maison des Illustres.

Aujourd'hui, la Maison Jacques Copeau est un Centre de formation professionnelle théâtrale. C'est l'un de ces lieux rares et précieux, où s'est affirmé un projet artistique fondateur. Depuis les années 1920, le théâtre y a puisé l'énergie d'une rénovation profonde.

Elle est aussi le lieu où s'invente un projet unique de « laboratoire de la création », au croisement de la transmission, de l'émergence artistique et de la réflexion. La Maison est partenaire des Chantiers nomades et de Liaisons Arts Bourgogne. L'Association qui gère le site souhaite restaurer et conserver son patrimoine grâce à des chantiers de bénévoles et ainsi faire partager le théâtre à tous.

### Chantier de bénévoles 2017

Après un premier chantier 2016, qui a porté sur la restauration du jardin à la française, les travaux de cette année porteront sur la réfection des huisseries XVIII<sup>e</sup> et des colombages de la façade, afin de lui redonner son cachet d'origine.

**Ces travaux vont être confiés à un groupe de bénévoles venus du monde entier, encadrés par un professionnel de la restauration.** Cette expérience permettra aux participants de s'initier aux techniques de la restauration tout en découvrant notre belle région et son patrimoine.



### Se mobiliser et soutenir cette restauration

Malgré le soutien financier de l'État, la somme restant à notre charge reste conséquente. C'est pourquoi l'Association Maison Jacques Copeau, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, lance une souscription publique afin de permettre à chacun des amis de ce lieu unique dédié à la création artistique de se mobiliser en faisant un don et devenir ainsi acteur de cette restauration.

**Vous pouvez aider nos bénévoles en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. Vous pourrez ainsi bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons.**

**Alors, mobilisons-nous pour redonner tout son éclat au jardin de ce lieu unique et permettre au chantier bénévole 2017 de se dérouler dans les meilleures conditions !**

### Contacts et renseignements sur ce projet

**Après du maître d'ouvrage :**  
Fédération SMBS  
REMPART Bourgogne  
38 rue des forges 21000 DIJON  
Tel : 03.80.30.72.01  
E-mail : [smb@wanadoo.fr](mailto:smb@wanadoo.fr)

**Ou Association :**  
Maison Jacques Copeau  
4, rue Jacques Copeau,  
21420 PERNAND VERGELESSES  
Tél : 07.78.21.03.60.

Mail : [contact@maisonjacquescopeau.fr](mailto:contact@maisonjacquescopeau.fr)

**Ou à la Fondation du Patrimoine  
Bourgogne-Franche-Comté :**  
88 rue Jean-Jacques Rousseau  
BP 25105 - 21051 DIJON  
Tel : 03.80.65.79.93

E-mail : [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

**Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)**

Document réalisé  
en partenariat avec le  
Crédit Agricole  
Champagne Bourgogne



Le bon sens  
a de l'avenir.

Je fais un don de ..... €

## pour la restauration de la maison Jacques Copeau à Pernand-Vergelesses (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

 Sur le revenu

 Sur les sociétés
**Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : maison Jacques Copeau**

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse du chèque.**

CP ..... Ville.....

Tél.....Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

**Comment faire votre don ?**

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

**Par courrier**

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : maison de Jacques Copeau) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

**Par Internet**

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/43666](http://www.fondation-patrimoine.org/43666)

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)

**Présentation de la Fondation du patrimoine**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

**Aux côtés de l'État** et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.